



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de la cohésion sociale**

Service des politiques sociales et médico-sociales
Sous-direction de l'inclusion sociale, de l'insertion
et de la lutte contre la Pauvreté
Pôle soutien européen à l'aide alimentaire

Affaire suivie par : Camille BOUGAULT
Tél : 06 38 38 71 06
Mél : camille.bougault@social.gouv.fr

Communiqué de presse

09/11/2022

**Programme « Soutien européen à l'aide alimentaire » (SEAA) du Fonds Social Européen Plus (FSE+) :
La France et l'Europe s'engagent pour la lutte contre la précarité alimentaire à hauteur de 650 millions
d'euros pour la période 2022 - 2027**

La Commission européenne a adopté le 28 octobre 2022 le nouveau programme de Soutien européen à l'aide alimentaire (SEAA) du Fonds social européen plus (FSE+). S'étalant sur une durée de six ans et doté d'un financement de 647 millions d'euros, il doit permettre d'assurer la continuité de la lutte contre la précarité alimentaire en France du programme du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) 2014-2020.

Un programme central pour les politiques françaises de prévention de la pauvreté et de l'exclusion sociale :

Si la Commission européenne dans son rapport-pays sur la France dans le cadre du *Semestre européen 2019* expose que « *s'agissant du risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, la France fait mieux que la moyenne [européenne]* », entre 2 et 4 millions de Français ont eu recours à l'aide alimentaire en 2021 selon l'INSEE¹. Afin de lutter contre la précarité alimentaire, le programme SEAA adopté par la Commission européenne, dispose de 647 millions d'euros de crédits avec un co-financement de l'Union européenne à hauteur de 90 % des dépenses effectuées. Ce programme européen, géré par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), rattaché du ministère de la Prévention, de l'Autonomie et des Personnes Handicapées, agit en complémentarité de la politique d'aide alimentaire nationale.

Un nouveau programme dans la continuité du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) :

Le SEAA, créée à l'occasion du regroupement de différents fonds européens existants au sein du FSE+ ([règlement \(UE\) 2021/1057](#)), se place dans la continuité de l'ancienne programmation 2014-2020 FEAD. Institué par le [règlement \(UE\) n°223/2014](#) du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014, le FEAD se concentrait sur le volet de la lutte contre la précarité alimentaire en réalisant des campagnes d'achat de denrées pour le compte des associations bénéficiaires. Le programme français disposait sur 2014-2020 de 587 millions d'euros avec un cofinancement de l'Union européenne à

¹ Etude de juin 2022 : « La crise sanitaire a accentué la précarité des bénéficiaires de l'aide alimentaire », <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6466177#onglet-2>



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de la cohésion sociale**

hauteur de 85 % et était également piloté par le Ministère. Environ 4,3 millions de Français en situation d'insécurité alimentaire avaient gratuitement accès à des denrées FEAD.

Face aux nouveaux défis de l'aide alimentaire, le SEAA s'adapte et enrichit ses missions :

Conservant les structures et les fonctionnements originaux du FEAD sur l'achat de denrées à destination d'associations habilitées nationalement à recevoir des denrées (La Croix-Rouge française, La Fédération française des Banques alimentaires, Les Restaurants du cœur - Les Relais du cœur et Le Secours populaire français), le nouveau programme porte une attention toute particulière aux mesures d'accompagnement des personnes en situation d'insécurité alimentaire. Ces mesures, complémentaires à une aide matérielle, doivent favoriser l'accès au droit des personnes ainsi que participer à leur sortie de la précarité. Ces nouvelles mesures se sont accompagnées d'une augmentation de 60 millions d'euros de crédits octroyés par rapport à la précédente programmation.

Si la DGCS via le programme SEAA achète et achemine des denrées à destination des associations partenaires sur l'ensemble du territoire hexagonal et dans des territoires ultramarins (Réunion, Guadeloupe et Martinique), elle finance également un système de distribution de bons alimentaires à Mayotte à hauteur de 5 millions d'euros sur 6 ans.